

Genève, Conseil d'Etat.

21 13.

Berne, le 1^{er} Juin 1864.

Le Comité
S^r,
S^r.

Le Comité international de secours pour les militaires blessés dans les armées en campagne s'est adressé à nous par lettre, datée de Genève le 26 Mai, en sollicitant notre intervention pour la convocation d'un Congrès général appelé à ratifier par un Traité international certains principes généraux consacrés par les Délibérations de la Conférence de Genève. Le Comité désire que, s'il est possible, tous les Etats soient invités à ce Congrès.

Ce Comité s'est aussi adressé à cet effet au Gouvernement Français en le priant d'appuyer ses efforts, et celui-ci a manifesté sa disposition d'y concourir tout au Comité qu'il a noté Ministre à Paris par note de M^r. Droyn de Lhuys du 21 Mai.

Enni en substance la teneur de ce document.
Le Gouvernement Français approuve les efforts

3



Du Comité en général et donne en particulier
 son adhésion à la convocation du Congrès projeté,
 il désire que Genève soit désigné comme siège
 du Congrès, et il donne à entendre que, conformé-
 ment aux usages diplomatiques, les convo-
 cations officielles devraient émaner du Conseil
 fédéral, mais il se déclare prêt à appuyer,
 de son côté, ces invitations.

En ayant l'honneur de vous en informer,
 nous venons vous demander, S^r, si vous seriez
 disposés à recevoir dans vos murs un tel Congrès
 international dont l'ouverture serait fixée au
 Lundi 8. Août prochain et à mettre à sa
 disposition les locaux nécessaires.

Nous vous prions de bien vouloir nous
 répondre le plus promptement possible et
 nous saisissons cette occasion, S^r, pour vous
 recommander avec nous à la protection divine.

Conseil fédéral